

# Charte du délégué de classe

Vous avez accepté de vous engager dans le rôle de délégué de classe et nous vous en remercions chaleureusement ! Ce rôle offre une place particulière et privilégiée au sein de l'école, un espace stratégique de dialogue.

Être délégué donne lieu à des droits bien entendu, mais aussi à des responsabilités qu'il nous semble essentiel de vous communiquer.

Afin que votre « mandat » se déroule sous les meilleurs auspices, voici une brève explication de ce que nous attendons de vous :

**1. Rôle fédérateur** : le délégué s'emploie à créer une cohésion de classe positive : il est à l'écoute de ce qui se passe dans la classe et tâche de rassembler les parents autour de l'enseignant. Cela peut se faire par le biais de repas de classe, sans que ceux-ci ne soient obligatoires pour les professeurs, et qu'ils soient discutés préalablement avec eux. Il établit des relations personnelles avec les parents de l'élève et favorise les contacts entre les parents et l'enseignant. Porter une attention particulière à la convivialité est important pour une bonne ambiance.

**2. Rôle de médiateur** : le délégué est la pièce maîtresse pour la communication entre l'enseignant et les parents, ou les parents et l'équipe pédagogique. À ce titre, il se doit de faire preuve de diplomatie et de retenue dans sa façon de s'exprimer, et dans une certaine mesure, de discrétion. Ne perdant jamais de vue que la finalité recherchée doit toujours être l'épanouissement des enfants dans un climat sain et serein. Ce climat sain et serein ne peut s'établir que si chacune des parties (enfants, parents et enseignants) s'exprime dans le respect et la considération les uns des autres.

Le délégué n'oubliera pas non plus que l'enseignant, au même titre que l'élève ou le parent est une personne à part entière, avec sa sensibilité, son histoire, et qu'il a droit au respect.

Un bon délégué se tient à l'écoute, et quelle que soit son opinion propre, s'exprime au nom de la majorité des parents, en prenant garde de ne pas exacerber d'éventuelles tensions, et de le faire de façon posée et bienveillante. Lorsqu'il s'exprime sur un retour d'entretien, en particulier par écrit, il le fait préalablement valider par la personne avec qui il a eu l'entretien (enseignant, PromoSport ou direction), ceci pour être sûr de relayer correctement les opinions de celle-ci, et de s'être bien compris.

Il peut arriver que les parents soient en désaccord avec une règle édictée par l'école, avec une sanction, une punition, un travail exigé, ou la manière de faire de tel enseignant ou surveillant, et il sera alors toujours nécessaire d'en parler et de dialoguer plutôt que de refuser telle ou telle décision. Nous attendons des délégués qu'ils soient des partenaires et soutiennent l'équipe éducative dans ses décisions. Autre chose, ensuite, est de remettre en question et de discuter, avec les adultes concernés, la règle définie.

### **3. Groupes de classe WhatsApp :**

Si un groupe de classe WhatsApp est créé, nous comptons sur vous pour diffuser la photo de « la charte d'utilisation du groupe whatsapp de la classe » comme premier message et de veiller au respect de celle-ci tout au long de l'année.